

Date : 17/12/2021

De la part de service communication
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

Elections présidentielle et législatives 2022 : les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'à 6 semaines avant le scrutin

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022, les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Pour voter, il est obligatoire d'être inscrit au préalable sur les listes électorales. Pour les personnes qui ne sont pas encore inscrites ou souhaitent changer du bureau de vote, cette inscription peut désormais être réalisée jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin.

Qui peut voter ?

Pour voter à l'élection présidentielle et aux élections législatives, il est nécessaire d'être âgé d'au moins 18 ans, d'être de nationalité française et d'être inscrit sur la liste électorale principale. Contrairement aux élections européennes et municipales, les citoyens d'un autre pays membre de l'Union européenne résidant en France ne peuvent pas voter à l'élection présidentielle.

S'inscrire sur les listes électorales :

Il n'est plus nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre de l'année qui précède les élections. Les inscriptions sont désormais possibles jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin.

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Les jeunes de 18 ans ayant réalisé le recensement militaire en France et les personnes qui viennent d'obtenir la nationalité française sont automatiquement inscrits.

Où s'inscrire ?

- En ligne sur [Mon Service Public](#)
- Par courrier en téléchargeant le formulaire sur [Mon Service Public](#)
- En personne, avec les [pièces justificatives exigées](#) :

>> dans les [mairies de quartier](#) de la Ville de Chambéry

>> au service Elections de l'Hôtel de Ville (interruption du 20 décembre au 2 janvier)

Toutes les informations détaillées concernant les inscriptions sur les listes électorales sont consultables sur le site internet de la Ville : www.chambery.fr